

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013**

**2013 DEVE 100** Subvention (8 000 euros) à l'association Agir Pour l'Environnement (APE) pour son action sur le territoire parisien.

**M. René DUTREY, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Agir Pour l'Environnement pour son action sur le territoire parisien ;

Sur le rapport présenté par Monsieur René DUTREY au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

**Délibère :**

Article 1 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association Agir Pour l'Environnement dont le siège social est situé 2 rue du Nord à Paris 18<sup>ème</sup>.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.